

01.04.2014 – 09:26 Uhr

Caritas Suisse soutient l'initiative sur les salaires minimums / La lutte contre la pauvreté nécessite des mesures différenciées

Luzern (ots) -

Caritas Suisse dit oui à l'initiative "Pour la protection de salaires équitables". Cette initiative populaire représente une étape importante pour la mise en place d'un revenu assurant le minimum vital. Cependant, elle n'est qu'un instrument parmi d'autres pour combattre la pauvreté. La prévention durable de la pauvreté exige un ensemble de mesures qui dépasse largement l'établissement d'un salaire minimum légal.

Les partenariats sociaux et les conventions collectives constituent les instruments établis et efficaces permettant la négociation de salaires justes et assurant le minimum vital. Toutefois, les bas salaires existent en particulier dans des branches où il n'y a pas de convention collective. C'est dans ces domaines que se trouve également une grande partie des working poor.

L'établissement d'un salaire minimum légal pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs améliorerait la situation de nombreux working poor. Comme les femmes sont surreprésentées dans les secteurs économiques comprenant les bas salaires, l'initiative permet de garantir plus d'égalité sur le marché du travail.

Caritas estime toutefois que le danger existe que les personnes moins performantes et les jeunes adultes qui arrivent sur le marché du travail puissent être évincés. L'article constitutionnel prévoit à ce sujet des dérogations. Il n'est toutefois pas sûr que le parlement va les mettre en place en faveur des personnes touchées par la pauvreté.

En définitive, l'initiative constitue un point fort de la lutte contre la pauvreté en Suisse. Dans une perspective de politique de lutte contre la pauvreté, l'établissement d'un salaire minimum légal ne suffit toutefois pas. Parce qu'une formation lacunaire est la cause principale de la pauvreté, il faut des mesures politiques visant la formation et l'encouragement précoce. Il faut aider les personnes touchées par la pauvreté avec des allocations familiales. Les familles monoparentales dépendent de la réalisation de mesures permettant de mieux harmoniser vie familiale et professionnelle. Ou alors, le minimum vital doit être exempté d'impôts.

Contact:

Indication aux rédactions :

Pour de plus amples informations, Bettina Fredrich, responsable du service de politique sociale,

Tél : 041 419 23 37, courriel : bfredrich@caritas.ch et le département information,

Tél : 041 419 22 71, se tiennent à votre disposition

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100753854> abgerufen werden.